



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-19

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 avril 2023 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 03 avril 2024
Date d'affichage : 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

Excusé(e)s avec pouvoirs : 16/19

- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

Absent : 3/19
0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations communales. Il expose comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-fiscalite.com

99_DE-062-218203030-20240411-19_2024-DE

DESIGNATION	Montant
COMITE CAPELLOIS FETES SPORTS ET LOISIRS	2 000,00
APEL ST JO	500,00
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 100,00
FOOTBALL CLUB CAPELLOIS	1 600,00
CLUB DE L'AMITIE	800,00
UNCAFN 39/45	500,00
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS	700,00
CLUB ATHLETISME	700,00
ASSOCIATION ABC (BOULISTE CAPELLOIS)	200,00
DI VINO WORLD JAZZ FESTIVAL	1000,00
UNIS POUR LES AUTRES	500,00
TOTAL	10 600,00

Les présidents d'association faisant partie du Conseil Municipal ne peuvent participer au vote. Ainsi, M Jean-Pierre FLOUR (président du Comité des fêtes) s'abstient

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions mentionnées aux associations locales. (18 voix)

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E.legalite.com